

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-de-Leeds tenue le 21 décembre 2015 à 19h00 à la salle l'Amicale.

Sont présents : MM. Alexandre Malette, Jérôme Fillion, Rhéol Bissonnette, Richard Bédard, Roger Cyr formant quorum sous la présidence de M. Camille David, maire.

Est également présente Mme Nathalie Laflamme, directrice générale / secrétaire-trésorière.

Est absent : M. Gabriel Savoie

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du décompte final # 14 – R3 (révision # 3) fourni par TGC.
3. Fermeture de l'assemblée.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

265-12-15 Proposé par M. Jérôme Fillion et appuyé par M. Richard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

ADOPTION DU DÉCOMPTÉ FINAL # 14 – R3 (RÉVISION # 3) FOURNI PAR TGC

266-12-15 ATTENDU la réception du décompte final # 14 – R3 (révision # 3) de « T.G.C. inc. » au montant de 946 118.85 \$;

ATTENDU la réception provisoire en date du 27 août 2014;

ATTENDU la demande de réception finale en date du 3 décembre 2015;

ATTENDU la réception des documents suivants lors de la recommandation de paiement en date du 18 décembre 2015, à savoir :

- Certificat de réception définitive des ouvrages signé par SNC Lavalin et T.G.C. inc. et à signer par la Municipalité;
- L'attestation de la CSST;
- L'attestation de la CCQ;
- Cautionnements d'entretien # 745-9660 et # 745-9661;
- La déclaration statutaire;
- Les quittances partielles et finales des sous-traitants et fournisseurs;
- La lettre d'engagement concernant le suivi du trottoir (ou il y a eu écaillage) par le laboratoire.

ATTENDU la recommandation de paiement de SNC Lavalin en date du 18 décembre 2015 au montant de 946 118.85 \$;

ATTENDU QUE l'entrepreneur se doit, selon sa déclaration solennelle finale, de payer les fournisseurs mentionnés dans sa dite déclaration dans un délai de dix (10) jours à compter de la réception du paiement final;

ATTENDU QUE les déficiences ont été corrigées à la satisfaction de la Municipalité;

ATTENDU l'entente conclue entre « T.G.C. inc. » et la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds en date du 15 décembre 2015 pour une somme compensatoire de 70 000 \$ au regard des intérêts encourus et payés durant la période de retard relative à ce contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jérôme Fillion et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds

ACCEPTTE le décompte final # 14 – R3 (révision # 3) de « T.G.C. inc. » au montant de 946 118.85 \$ et en effectue le paiement;

ACCEPTTE l'entente conclue au regard des intérêts encourus et payés;

ACCEPTTE que le maire et/ou la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds tous les documents requis en regard de cette conclusion de contrat.

FERMETURE DE LA SÉANCE

267-12-15

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19h12.

Camille David
Maire

Nathalie Laflamme, g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, Camille David, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Camille David, maire

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de St-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Nathalie Laflamme, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière